Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260629-20260665-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : M. LEBRET Gilles donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. POTIER Serge, Mme PILON Virginie
Date de convocation : 23/06/2026
Secrétaire de séance : M. FLEURY Anthony

N° 2026-06-65 : EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE LOTISSEMENT DE LA HIRLAIS – COUT DEFINITIF DES TRAVAUX REALISES PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 décembre 2024 adoptant l'étude du Syndicat des Eaux de Beaufort pour la pose de canalisations au lotissement de la Hirlais.

Ces travaux étaient évalués à 55 561,55 € TTC base septembre 2024, ils s'élèvent finalement à 63 293,92 € TTC. Le surcoût est lié à la pose de 9 coffrets en façade de chaque lot, ainsi qu'à un remblaiement plus important.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le coût réel des travaux pour 63 293,92 € TTC, soit 52 744,93 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater le titre du Syndicat des Eaux de Beaufort à sa réception et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Anthony FLEURY